

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 FEVRIER 2015 à 18 H 00</p>
--

L'an deux mil quinze le vingt-quatre février

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 février 2015 sous la présidence de Monsieur Stéphane PERENNÈS, Maire.

Sont présents : René VIRATELLE, 1^{er} Adjoint, Jean-Paul ROUX, 2^{ème} adjoint, Danielle GRÉGOIRE, 3^{ème} adjoint, Muriel BÈVRE, 4^{ème} adjoint, Florence GALLET, Isabelle BALDASSARI, Nathalie CARDOSO MOUTA, Alain CHAPLY, Maud DE SCHRYVER, Francis SARLIN, Gauthier PAJONA, Conseillers.

Absent excusé : Eric BIRON (pouvoir à Stéphane PERENNÈS),

Absents : Sylvain GRÉMY, Valérie JONCOUR

Secrétaire de séance : Gauthier PAJONA

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rajouter à l'ordre du jour 2 points :

1 – COMMANDE PUBLIQUE

- Convention d'utilisation du Centre Nautique Pierre Toinot
- ALSH – convention pour les camps d'été

1 - COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 2015/02/04 : Convention d'utilisation du Centre Nautique Pierre Toinot

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention d'utilisation du Centre Nautique Pierre TOINOT à SENS à compter du lundi 30 mars 2015.

L'utilisation de cet équipement sera facturée par la Commune de SENS à la Commune de GRON à raison de 79.50 € par créneau horaire avec intervention pédagogique et de 59.45 € par créneau horaire sans intervention pédagogique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2014/2015.

Délibération n° 2015/02/05 : ALSH – conventions pour les camps d'été

Le Maire expose au Conseil que la Commission Enfance Jeunesse s'est réunie le 27 janvier 2015 afin d'étudier le dossier des séjours de vacances du Centre de Loisirs pour le mois de juillet :

* La semaine du 06 juillet au 10 juillet 2015 en pension complète se déroulera au « Centre Ecole des Neiges » à Lamoura (39) avec les PEP 89.

Le montant du séjour (15 enfants de 8 à 12 ans + 3 adultes) est de **3820.00 €** comprenant les activités : escalade, tir à l'arc, randonnée pédestre, luge d'été au Col de la Faucille et piscine couverte surveillée sur le centre.

* La semaine du 20 juillet au 24 juillet 2015 en pension complète se déroulera au Poney Club des Terrasses à Mont Saint Sulpice avec les Poneys des Quatre Saisons.

Le montant du séjour (15 enfants de 6 à 8 ans + 3 adultes) est de **6180.00 €** comprenant les activités : équitation, initiation aux arts du cirque, ateliers poterie, boulangerie, jardinage, fermette, piscine surveillée sur le centre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les devis avec LES PEP 89 et Poneys des Quatre Saisons pour un montant global de **10000.00 €**.

4- FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 2015/02/01 : demande de congés bonifiés

Le Maire rappelle que le régime des congés bonifiés permet sous certaines conditions de bénéficier d'une bonification de jours de congés, pouvant s'accompagner d'une indemnité de cherté de vie. L'agent prendra en charge une partie des frais de voyage pour se rendre en l'occurrence sur l'île de la Réunion.

La durée totale du congé ne peut excéder 65 jours consécutifs à savoir pour cet agent du samedi 1^{er} août au dimanche 4 octobre 2015.

Le Conseil Municipal vote à 10 voix pour et 3 abstentions.

A la majorité, le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de voyage et accepte de verser une indemnité de cherté de vie à hauteur de 15 %.

Délibération n° 2015/02/02 : convention de formation BAFA

Le Maire expose au Conseil qu'il convient de passer une convention, dans le cadre d'une formation d'un agent, avec le comité départemental de la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.) Yonne 16 Boulevard de la Marne B.P. 11 89000 AUXERRE :

La formation générale BAFA aura lieu à Auxerre (89) du 28 février 2015 au 7 mars 2015 inclus en demi-pension avec possibilité d'hébergement, soit une durée de 8 jours au total.

Le coût de la formation est de 480 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention de formation F.S.C.F.

7 – FINANCES LOCALES

Délibération n° 2015/02/03 : Halte-Garderie - demandes de subventions

Le Maire donne lecture de la note de présentation des travaux de réaménagement de la Maison de l'Enfance. Une estimation des travaux intérieurs a été réalisée par Patrick DUVEAU, économiste, pour un montant de 27 690.00 € H.T.

La mission confiée à Monsieur Patrick DUVEAU est de 4 850 € H.T.

Des aménagements extérieurs sont également prévus par la pose d'un petit bâtiment afin de ranger le matériel pédagogique des enfants, la pose d'une structure jeux et la pose d'un bac à sable. Le montant total des travaux est de 54 135 € H.T.

Des subventions sont sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 16 240 €, du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : 14 000 €, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : 10 000 € et de la Réserve Parlementaire : 3 000 € pour un montant global de 43 240 €.

AFFAIRES DIVERSES

MOTION

VU l'article L 21.21-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au cœur de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin.

Le Conseil Municipal de GRON à l'unanimité s'oppose à l'ouverture d'une pharmacie dans la galerie du Centre Commercial AUCHAN – Porte de Bourgogne et exprime ses craintes pour la pharmacie de GRON installée depuis le 6 janvier 1999.

Cette ouverture à AUCHAN doit être gérée selon d'autres règles que celle du profit et de la concurrence.

La démocratie de proximité doit être respectée en tenant compte d'une meilleure répartition des officines sur le territoire sénonais (quartier Alsace Lorraine).

Le Conseil Municipal de GRON s'adresse à Madame le Ministre de la Santé, Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, l'Agence Régionale de Santé pour demander la suppression de l'ouverture de la pharmacie dans la galerie commerciale d'Auchan.

➤ Stéphane PERENNÈS souligne que dorénavant la Commune doit effectuer les diagnostics assainissement à chaque mutation de propriété.

Marc BIRON, responsable des services techniques est habilité à réaliser ces opérations et délégation de signature lui est donnée.

Un tarif sera voté au prochain Conseil Municipal afin d'effectuer ces contrôles.

➤ Le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 22 janvier 2015 des archives départementales. Aucun contrôle n'avait été effectué depuis le 19 décembre 1972.

A ce jour, les archives de la Commune de GRON font l'objet d'un traitement régulier. Tous les documents anciens ou plus récents sont correctement conditionnés identifiés et datés : ces efforts de classement et de conservation sont à saluer et à poursuivre.

Une visite a également été dirigée à l'Eglise afin de vérifier la bonne conservation du patrimoine et il s'avère que les fonds baptismaux datant du 16^{ème} siècle et classé au titre des monuments historiques le 11 novembre 1905 sont à remettre en état au niveau du socle avec toutes les prescriptions qu'il se doit de respecter.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

➤ Jean-Paul ROUX informe des dates de The Trail les 2 et 3 mai 2015. Le lieu d'accueil s'effectuera sur le parc de la Fosse aux Loups.

Il est demandé à toutes les associations gronoises de bien vouloir prêter « mains fortes » pour la réussite de cette grande manifestation.

➤ Gauthier PAJONA demande quand seront effectués les travaux d'enfouissement des lignes électriques aux Epenards.

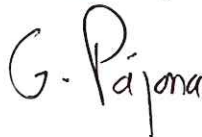
Monsieur le Maire va solliciter à nouveau la Communauté de Communes du Sénonais puisque ce n'est pas programmé en 2015 et propose même que la Commune de GRON participe financièrement aux travaux.

➤ Alain CHAPLY négocie le feu d'artifice pour le samedi 4 septembre 2015. Celui-ci aura lieu en même temps que le spectacle de France Bleue avec Sanseverino sur les terrains de sports.

Les associations gronoises seront également sollicitées pour l'organisation de ce grand spectacle.

La séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de Séance,
Gauthier PAJONA



Le Maire,
Stéphane PERENNÈS.

